

PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

Le Préfet de Tarn-et-Garonne communique :

PAC AIDES ANIMALES 2018

La CAMPAGNE 2018 de télédéclaration pour les demandes d'aides animales est ouverte depuis le 01 janvier 2018 sur le site : www.telepac.agriculture.gouv.fr

Attention : il ne sera pas possible d'utiliser de formulaire de déclaration « papier »

AIDE	PÉRIODE DE DÉPÔT
Aides aux ovins / caprins (AO/AC)	Du 01/01/2018 au 31/01/2018
Aides aux bovins (ABA / ABL)	Du 01/01/2018 au 15/05/2018

Nouveau : AIDES OVINES :

Suppression des deux aides complémentaires (démarche de contractualisation, vente directe ou nouveaux producteurs).

Nouveau : AIDES BOVINES :

Veau sous la mère : cette aide pourrait ne pas être reconduite en 2018 en conséquence elle est suspendue à la décision à venir.

Suppression de l'aide laitière complémentaire pour les nouveaux producteurs

Les éleveurs ayant déposé une demande d'aide animale en 2017 recevront une note d'information, les notices sont disponibles sur le site internet www.telepac.agriculture.gouv.fr

Pour tout renseignement complémentaire : DDT au : 05 63 22 23 45

ou :

- Chambre d'Agriculture au : 05 63 63 30 25
- CERFRANCE :
 - Nathalie DELHOURS : Agence ALBASUD – 05.63.63.62.09
 - Agence MONTEILS : 05.63.65.00.55
 - Cécile SAINT-PE : Agence MOISSAC 05.63.04.04.44
 - Agence BEAUMONT DE LOMAGNE 05.63.02.31.50